



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/WP.4/GE.1/2007/2/Rev.1
3 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité
énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques

Neuvième réunion
Genève, 21 et 22 février 2008

**PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER RÉVISÉS POUR
LA PREMIÈRE ANNÉE DES OPÉRATIONS**

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. À sa réunion de 2006, le Comité de l'énergie durable a adopté le plan de travail 2006-2009 pour le projet «Efficacité énergétique 21» (ECE/ENERGY/WP.4/2006/5/Rev.1) comprenant, parmi les six projets sous-régionaux, le projet relatif au financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques. À sa réunion de décembre 2006, le Comité exécutif de la CEE a adopté, entre autres documents, le mandat du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (ECE/EX/2006/L.22), responsable de ce projet sous-régional.

2. À sa neuvième session tenue le 1^{er} juin 2007, le Groupe spécial d'experts a demandé au secrétariat de communiquer aux coordonnateurs nationaux, avant le 30 juin 2007, le plan de travail pour la première année des opérations liées au projet (ECE/ENERGY/WP.4/GE.1/2006/2). La présente note donne des informations sur les objectifs, les activités, les résultats, les méthodes de travail, le rôle des participants au projet, ainsi que sur le calendrier et le budget de la première année, conformément au descriptif du projet.

II. OBJECTIFS

3. L'objectif de développement à long terme du projet et les trois objectifs immédiats sont décrits ci-après. Cette description est suivie par une liste des résultats à atteindre pour chaque activité pendant la première année des opérations.

Objectif général: Promouvoir un climat d'investissement permettant l'identification, la mise au point et le financement de projets autonomes relatifs à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable, ainsi que leur mise en œuvre par les équipes locales dans les municipalités, les usines et les entreprises de service public du secteur de l'énergie.

Objectif n° 1: Sélectionner et mettre sur pied des projets d'investissement locaux relevant du secteur privé et du secteur public: il s'agira de sélectionner, mettre au point, financer et exécuter des projets visant, par une action sur la demande et sur l'offre, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables qui répondent aux priorités fixées en matière de protection de l'environnement, de santé et de réforme du cadre institutionnel.

Objectif n° 2: Renforcer les politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables dans les pays participants, en aidant les municipalités et les administrations à procéder aux réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour faciliter les investissements dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique et à l'exploitation des énergies renouvelables.

Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement des banques et des sociétés commerciales dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique et à l'exploitation des énergies renouvelables grâce à la mise en place de nouveaux fonds d'investissement ou mécanismes de financement reposant sur un partenariat public/privé.

III. RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

4. Les activités à mener au titre de chacun des objectifs et les résultats à obtenir pendant la première année du projet sont énumérés ci-dessous.

A. Objectif n° 1: Sélectionner des projets d'investissement et les mettre sur pied

1.1 Mise en place d'un réseau de responsables de l'efficacité énergétique dans les pays participants:

- a) Confirmation de la désignation des coordonnateurs nationaux dans chaque pays participant;
- b) Confirmation de la désignation des institutions nationales participantes dans chaque pays participant;
- c) Nomination de cinq équipes de développement d'activités dans chaque pays participant;
- d) Un site Web par pays participant;
- e) Un site Web du projet.

1.2 Formation d'experts en vue de la mise sur pied des projets, de leur financement et de l'établissement des plans d'activité correspondants:

- a) Une équipe de conseils en développement d'activités dans le domaine de l'efficacité énergétique;
- b) Un programme de cours pour le développement d'activités dans le domaine de l'efficacité énergétique;
- c) Un ensemble de matériel didactique pour le développement d'activités dans le domaine de l'efficacité énergétique;
- d) Un cours sur le développement d'activités dans le domaine de l'efficacité énergétique (six cours en tout).

1.3 Réserve de projets d'investissement:

- a) Critères de sélection des projets;
- b) Service de conseils en élaboration de projets.

B. Objectif n° 2: Renforcer les politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables

2.1 Réformes économiques, institutionnelles et réglementaires:

- a) Équipe d'analyse des politiques générales;
- b) Une analyse régionale des réformes de la politique générale (voir l'aperçu annoté à l'annexe 3);
- c) Lancement de six études de cas (20 études en tout).

2.2 Séminaires sur l'efficacité énergétique:

- a) Identification d'un groupe de décideurs dans chaque pays;
- b) Préparation de séminaires sur la politique générale (quatre séminaires en tout).

2.3 Services consultatifs:

- a) Cinq missions consultatives en matière de politique générale, consultations (15 missions en tout).

C. Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement des banques et des sociétés commerciales

3.1 Fonds d'investissement dans des projets d'efficacité énergétique:

- a) Annonce concernant le fonds d'établissement;

- b) Proposition de conditions de transaction abrégées;
- c) Mémoire sur les placements privés;
- d) 15 missions auprès des investisseurs;
- e) Investisseur chef de file;
- f) Gestionnaire du fonds d'investissement;
- g) Première tranche de souscription au fonds.

3.2 Normes d'élaboration des projets d'investissement:

- a) Groupe de travail sur les normes;
- b) Modèle type et applications logicielles.

3.3 Inventaire des projets d'investissement en réserve:

- a) Équipe d'élaboration de logiciels;
- b) Progiciel pour les projets en réserve;
- c) Données à l'intention des équipes de développement d'activités et des gestionnaires de fonds;
- d) Inventaire des projets d'investissement en réserve.

IV. MÉTHODES DE TRAVAIL

5. La CEE est l'agent d'exécution du projet entrepris sous les auspices du Comité de l'énergie durable par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21». La prise de décisions et les orientations applicables seront fonction des modalités de participation et des procédures du Plan de travail 2006-2009 du projet EE21 (ECE/ENERGY/WP.4/2006/5/Rev.1). S'inscrivant au niveau sous-régional dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21», ce projet relève directement du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique, qui compte parmi ses membres des coordonnateurs nationaux représentant les institutions nationales participantes désignées par les gouvernements des pays visés par le projet.

6. Le Groupe spécial d'experts comprend également des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du secrétariat de la CEE, ainsi que des partenaires de financement comme la Fondation pour les Nations Unies (FNU), le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds pour l'environnement mondial (PNUE/FEM), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'European Business Congress (EBC), ainsi que des représentants d'institutions financières internationales présentes dans la région: Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque mondiale, Société financière internationale (SFI), Nordic Investment Bank (NIB), Black Sea Development Bank,

Banque européenne d'investissement et Banque de développement du Conseil de l'Europe. Parallèlement, le Bureau régional européen du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Bratislava (Slovaquie) et les représentants résidents du PNUD dans les pays concernés sont invités à participer aux activités du projet. La prise de décisions au sein des comités sectoriels de la CEE et de ses organes subsidiaires se fait par consensus.

7. Des activités sont également menées par l'intermédiaire de réseaux sous-régionaux, notamment le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER) hébergé par le Centre pour l'efficacité énergétique EnEffect à Sofia (Bulgarie) (www.reneuer.com). Des conseillers pour les questions de surveillance et d'évaluation participent également en qualité d'observateurs aux réunions semestrielles du Groupe spécial d'experts. Celui-ci élit un président et un vice-président par roulement et se réunit en principe deux fois par an à Genève au Palais des Nations.

V. RÔLE DES PARTICIPANTS AU PROJET

8. La CEE est l'**agent d'exécution** du projet devant être entrepris sous les auspices du Comité de l'énergie durable par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21».

9. Chaque institution partenaire participe aux travaux du Groupe spécial d'experts pour apporter **un contrôle, un suivi et une évaluation** des activités. Le PNUE est l'organisme d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial; il assure un contrôle à l'intention des institutions donatrices par l'intermédiaire de sa Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie (DTIE). Des représentants du Fonds français pour l'environnement mondial, de l'European Business Congress et de la Fondation des Nations Unies participent également aux travaux, en exerçant des fonctions analogues pour leur institution respective. M. Glen Skovholt est le conseiller pour le suivi et l'évaluation, chargé de faire rapport au Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» et à la Fondation pour les Nations Unies.

10. Le **Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques** définit, à ses sessions semestrielles, des orientations concernant la mise en œuvre du projet en se fondant sur le descriptif du projet, et fait rapport sur l'avancement des travaux aux sessions annuelles du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21».

11. Les **coordonnateurs nationaux** sont chargés de l'exécution du projet à l'échelle nationale, sous la supervision du directeur de projet appartenant au Groupe de la gestion du projet du secrétariat de la CEE et en coopération avec lui (voir annexe 1).

12. Les **institutions nationales participantes** coordonnent les opérations liées au projet à l'échelle nationale, en étroite coopération avec les ministères ou les organismes nationaux responsables des projets internationaux relatifs à l'énergie durable et à l'atténuation des changements climatiques (voir annexe 2).

13. Le **Groupe de la gestion du projet**, au sein du secrétariat de la CEE, planifie en détail les opérations liées au projet et coordonne les activités avec les institutions nationales participantes, les organisateurs locaux, les consultants, les experts nationaux, les autres organisations internationales, la FNU, le FNUPI, le FFEM, le PNUE/FEM, l'EBC et d'autres institutions

d'appui. Il organise des séminaires et des ateliers sur le projet, fournit un certain nombre de prestations et assure le service des réunions du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques.

14. Le rôle des principaux participants au projet et les responsabilités pour les activités et les résultats figurent au tableau 1 ci-après.

VI. CALENDRIER

15. Le calendrier concernant les activités prévues pour la première année des opérations est présenté au tableau 2.

VII. BUDGET

16. Les **pays participants** qui apportent une contribution «en nature» fournissent des bureaux pour le projet, des locaux pour les cours de formation, des services d'interprétation locaux pour la formation et les conseillers du projet, du matériel de bureau, des consommables, du personnel (administrateurs, notamment un coordonnateur national à plein temps, du personnel auxiliaire) et des moyens informatiques pour assurer différentes tâches sur Internet pendant toute la durée du projet.

17. Le **secrétariat de la CEE** fera une contribution annuelle «en nature» d'une valeur de 500 000 dollars des États-Unis en personnel, bureaux, moyens de communication, services de conférence, interprétation, traduction, reproduction et diffusion des documents.

18. Les **partenaires de financement** seront invités à verser des contributions financières d'un montant de 2 562 500 dollars des États-Unis pour la première année. Le tableau 3 présente une estimation des dépenses pour la réalisation des objectifs et des activités du projet.

Tableau 1: TÂCHES INSCRITES AU PLAN DE TRAVAIL
Objectifs, activités, résultats et tâches pour la première année des opérations

| Objectifs, activités et résultats du projet | Partenaires pour l'exécution du projet | | | |
|--|--|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | Coordonnateurs nationaux | Institutions nationales participantes | Groupe de la gestion du projet | Fournisseurs et consultants |
| Objectif n° 1: Sélectionner des projets d'investissement et les mettre sur pied | | | | |
| 1.1 Mise en place d'un réseau de responsables de l'efficacité énergétique dans les pays participants | | | | |
| Confirmation de la désignation d'un coordonnateur national par pays participant | | | | |
| Confirmation de la désignation d'une institution nationale participante par pays | | | | |
| Nomination de cinq équipes de développement d'activités par pays | | | | |
| Un site Web par pays | | | | |
| Un site Web du projet | | | | |
| 1.2 Formation d'experts en vue de la mise sur pied des projets, de leur financement et de l'établissement des plans d'activité correspondants | | | | |
| Une équipe de conseils en développement d'activités | | | | |
| Un programme de cours pour le développement d'activités | | | | |
| Élaboration d'un ensemble de matériel didactique pour le développement d'activités et affichage sur le site Web | | | | |
| Un cours sur le développement d'activités (six cours en tout) | | | | |

| Objectifs, activités et résultats du projet | Partenaires pour l'exécution du projet | | | |
|--|--|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | Coordonnateurs nationaux | Institutions nationales participantes | Groupe de la gestion du projet | Fournisseurs et consultants |
| 1.3 Réserve de projets d'investissement | | | | |
| Critères de sélection des projets | | | | |
| Service de conseils en développement de projets | | | | |
| Objectif n° 2: Renforcer les politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'exploitation d'énergies renouvelables | | | | |
| 2.1 Réformes économiques, institutionnelles et réglementaires | | | | |
| Une équipe d'analyse des politiques générales | | | | |
| Une analyse régionale des réformes de politique générale | | | | |
| Lancement de six études de cas (20 études en tout) | | | | |
| 2.2 Séminaires sur l'efficacité énergétique | | | | |
| Identification d'un groupe de décideurs | | | | |
| Préparation de séminaires sur la politique générale (quatre séminaires en tout) | | | | |
| 2.3 Services consultatifs | | | | |
| 5 missions consultatives en matière de politique générale, consultations (15 missions en tout) | | | | |
| Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement des banques et des sociétés commerciales | | | | |
| 3.1 Fonds d'investissement dans des projets d'efficacité énergétique | | | | |
| Annonce concernant le fonds d'établissement | | | | |

| Objectifs, activités et résultats du projet | Partenaires pour l'exécution du projet | | | |
|--|--|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | Coordonnateurs nationaux | Institutions nationales participantes | Groupe de la gestion du projet | Fournisseurs et consultants |
| Proposition de conditions de transaction abrégées | | | | |
| Mémorandum sur les placements privés | | | | |
| 15 missions auprès d'investisseurs potentiels | | | | |
| Investisseur chef de file | | | | |
| Gestionnaire de fonds d'investissement | | | | |
| Première tranche de souscription au fonds | | | | |
| 3.2 Normes d'élaboration des projets d'investissement | | | | |
| Groupe de travail sur les normes | | | | |
| Modèle type et applications logicielles | | | | |
| 3.3 Inventaire des projets d'investissement en réserve | | | | |
| Équipe d'élaboration de logiciels | | | | |
| Progiciel pour les projets en réserve | | | | |
| Ensemble d'informations à l'intention des équipes de développement d'activités et des gestionnaires de fonds | | | | |
| Inventaire des projets d'investissement en réserve | | | | |

Tableau 2: CALENDRIER DU PLAN DE TRAVAIL
Objectifs, activités, résultats et calendrier pour la première année des opérations

| Objectifs, activités et résultats du projet | Calendrier des opérations: juin 2007-juin 2008 | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|----|----|----|---|---|---|---|---|
| | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Objectif n° 1: Sélectionner des projets d'investissement et les mettre sur pied | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 Mise en place d'un réseau de responsables de l'efficacité énergétique dans les pays participants | | | | | | | | | | | | |
| Confirmation de la désignation d'un coordonnateur national par pays participant | | | | | | | | | | | | |
| Confirmation de la désignation d'une institution nationale participante par pays | | | | | | | | | | | | |
| Nomination de cinq équipes de développement d'activités par pays | | | | | | | | | | | | |
| Un site Web par pays | | | | | | | | | | | | |
| Un site Web du projet | | | | | | | | | | | | |
| 1.2 Formation d'experts en vue de la mise sur pied des projets, de leur financement et de l'établissement des plans d'activité correspondants | | | | | | | | | | | | |
| Une équipe de conseils en développement d'activités | | | | | | | | | | | | |
| Un programme de cours sur le développement d'activités | | | | | | | | | | | | |
| Élaboration d'un ensemble de matériel didactique sur le développement d'activités et affichage sur le site Web | | | | | | | | | | | | |
| Un cours sur le développement d'activités (six cours en tout) | | | | | | | | | | | | |

| Objectifs, activités et résultats du projet | Calendrier des opérations: juin 2007-juin 2008 | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|----|----|----|---|---|---|---|---|
| | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 1.3 Réserve de projets d'investissement | | | | | | | | | | | | |
| Critères de sélection des projets | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | |
| Service de conseils en développement de projets | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | |
| Objectif n° 2: Renforcer les politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 Réformes économiques, institutionnelles et réglementaires | | | | | | | | | | | | |
| Une équipe d'analyse des politiques générales | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | |
| Une analyse régionale des réformes de politique générale | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Lancement de six études de cas (20 études en tout) | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 2.2 Séminaires sur l'efficacité énergétique | | | | | | | | | | | | |
| Identification d'un groupe de décideurs | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | |
| Préparation de séminaires sur les politiques générales (quatre séminaires en tout) | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 2.3 Services consultatifs | | | | | | | | | | | | |
| 5 missions consultatives en matière de politique générale, consultations (15 missions en tout) | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

| Objectifs, activités et résultats du projet | Calendrier des opérations: juin 2007-juin 2008 | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|----|----|----|---|---|---|---|---|
| | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement des banques et des sociétés commerciales | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 Fonds d'investissement dans des projets d'efficacité énergétique | | | | | | | | | | | | |
| Annonce concernant le fonds d'établissement | | | | | | | | | | | | |
| Proposition de conditions de transaction abrégées | | | | | | | | | | | | |
| Mémoire sur les placements privés | | | | | | | | | | | | |
| 15 missions auprès d'investisseurs potentiels | | | | | | | | | | | | |
| Investisseur chef de file | | | | | | | | | | | | |
| 3.2 Normes d'élaboration des projets d'investissement | | | | | | | | | | | | |
| Groupe de travail sur les normes | | | | | | | | | | | | |
| Modèle type et applications logicielles | | | | | | | | | | | | |
| 3.3 Inventaire des projets d'investissement en réserve | | | | | | | | | | | | |
| Équipe d'élaboration de logiciels | | | | | | | | | | | | |
| Progiciel pour les projets en réserve | | | | | | | | | | | | |
| Ensemble d'informations à l'intention des équipes de développement d'activités et des gestionnaires de fonds | | | | | | | | | | | | |
| Inventaire des projets d'investissement en réserve | | | | | | | | | | | | |

Tableau 3: BUDGET DU PROJET
Objectifs et activités (en dollars des États-Unis)

| Objectifs et activités du projet | Première année | Montant total inscrit au descriptif du projet |
|--|------------------|--|
| Objectif n° 1: Sélectionner des projets d'investissement et les mettre sur pied | 322 500 | 2 965 000 |
| 1.1 Mise en place d'un réseau de responsables de l'efficacité énergétique dans les pays participants | 114 500 | 930 000 |
| 1.2 Formation d'experts en vue de la mise sur pied des projets, de leur financement et de l'établissement des plans d'activité correspondants | 142 000 | 1 620 500 |
| 1.3 Réserve de projets d'investissement | 66 000 | 415 000 |
| Objectif n° 2: Renforcer les politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables | 756 000 | 1 825 000 |
| 2.1 Réformes économiques, institutionnelles et réglementaires | 696 | 1 160 000 |
| 2.2 Séminaires sur l'efficacité énergétique | – | 415 000 |
| 2.3 Services consultatifs | 60 000 | 250 000 |
| Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement des banques et des sociétés commerciales | 1 374 000 | 2 080 000 |
| 3.1 Fonds d'investissement dans des projets d'efficacité énergétique | 1 128 000 | 1 415 000 |
| 3.2 Normes d'élaboration des projets d'investissement | 108 000 | 265 000 |
| 3.3 Inventaire des projets d'investissement en réserve | 138 000 | 400 000 |
| Suivi et évaluation | 110 000 | 442 000 |
| Budget total du projet | 2 562 500 | 7 312 500 |

Dépenses d'appui au programme incluses.

ANNEXE I

MANDAT DES COORDONNATEURS NATIONAUX

Sous la supervision du directeur de projet de la CEE et en coopération avec lui, le coordonnateur national:

1. Pilote et coordonne la gestion quotidienne des groupes de la gestion du projet situés dans la capitale du pays et/ou dans chaque zone de démonstration: administration, comptabilité, expertise technique et mise en œuvre concrète du projet.
2. Fournit aide et conseils concernant l'orientation des travaux aux consultants et experts nommés par le Groupe de la gestion du projet, en facilitant les contacts avec les administrations et les autorités locales, en participant à ces échanges et en suggérant des approches complémentaires, en organisant la logistique, en coordonnant les travaux sur le terrain des divers experts susceptibles d'intervenir, et veille à éviter les chevauchements d'activités et à susciter de bons contacts entre les experts et les consultants, étudie les rapports techniques, évalue les réalisations du projet et contrôle les dépenses.
3. Effectue une sélection de CV de personnel et d'experts locaux pour la formation locale et/ou internationale et la propose au Groupe de la gestion du projet.
4. Facilite l'organisation des ateliers et des séminaires de formation et propose des lieux où organiser ces manifestations.
5. Assure la liaison avec les autorités nationales, régionales et municipales sur les questions d'orientation, de coordination et de diffusion dans la mise en œuvre des activités du projet, afin de faire connaître et comprendre le projet le plus largement possible.
6. Assure une coordination harmonieuse des activités locales du projet avec les activités mises en œuvre dans le cadre d'autres programmes nationaux et internationaux.

Qualifications et expérience requises:

Le coordonnateur national devrait être titulaire au minimum d'une licence en ingénierie, complétée par dix années d'expérience au moins et une certaine connaissance des systèmes d'efficacité énergétique. Il/elle devrait également posséder un solide bagage en économie, en élaboration de projets d'investissement et en gestion de projets.

Durée du mandat:

Nomination pour une période initiale d'un an pouvant être prorogée.

ANNEXE II

MANDAT DES INSTITUTIONS NATIONALES PARTICIPANTES

Dans chaque pays, le ministère ou l'organisme responsable de la mise en œuvre des politiques en faveur de l'énergie durable détermine la structure de gestion et le mécanisme de coordination du projet. En consultation avec le correspondant du FEM, le gouvernement de chaque pays participant désigne un coordonnateur national, qui est normalement un représentant de haut rang de l'institution nationale participante. Cette institution, qui peut être un ministère, un organisme officiel ou une organisation professionnelle non gouvernementale, est responsable des projets internationaux relatifs à l'énergie durable et à l'atténuation des effets des changements climatiques.

Les institutions nationales participantes:

1. Hébergent la Cellule de coordination nationale, qui assure la coordination des activités de projet à l'échelon du pays;
2. Assurent la coordination internationale avec le Groupe de la gestion du projet, au secrétariat de la CEE à Genève, et avec les cellules de coordination nationale des autres pays participants;
3. Se chargent de la coordination, à l'échelon national, avec les bureaux locaux du système des Nations Unies, sur demande du Groupe de la gestion du projet;
4. Assurent la coordination, à l'échelon local, avec les directeurs des projets et des mécanismes de financement internationaux, dont les projets financés par le FEM, la BERD, la Banque mondiale, la SFI, la Commission européenne, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (USEPA) et les programmes bilatéraux;
5. Recensent et indiquent au Groupe de la gestion du projet les municipalités et les entreprises industrielles susceptibles de participer aux activités d'élaboration des projets d'investissement;
6. Jouent le rôle de webmestres, directement ou par le biais de la sous-traitance, en ce qui concerne le réseau de partenaires nationaux et internationaux;
7. Collaborent avec le Groupe de la gestion du projet et les partenaires internationaux en vue de contribuer à l'organisation de stages de formation, d'ateliers et de séminaires;
8. Fournissent une information, des données et une assistance pour la préparation de l'étude régionale des politiques en faveur de l'efficacité énergétique, la réalisation d'études de cas et l'identification des obstacles à la mise en œuvre des projets d'investissement;
9. Diffusent les résultats des activités de projet par l'intermédiaire de publications en langue locale, de l'affichage d'information relative aux projets sur l'Internet, et de programmes de radiodiffusion et de télévision;

10. Fournissent des ressources en nature à l'appui des activités de projet.

Les institutions nationales participantes assurent une coordination étroite et le suivi de l'analyse des politiques, en fournissant l'information ou la documentation nécessaire à la mise en œuvre, à l'échelon local, de la réforme des politiques générales et des réformes administratives, réglementaires ou institutionnelles qui doivent appuyer les projets d'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique. À ce titre, elles aident à organiser, dans le cadre du projet, des séminaires internationaux à l'intention des décideurs de haut rang et/ou des parlementaires.
